

Conseil Communal Séance du 30 mai 2022

Réponse à l'interpellation de Monsieur Antonio GOMEZ GARCIA

Objet : Chantier du tram et TEC

Monsieur le Conseiller,

Dans ce dossier, j'ai effectivement remis les responsabilités au bon endroit, en soulignant le caractère régional du projet, et en rappelant à plusieurs reprises ses obligations au consortium.

Mais contrairement à ce que vous avancez, vous ne m'entendrez pas me déclarer impuissant.

Le suivi du chantier par les agents de la Ville est quotidien. Le TEC dans sa composante « exploitation » est présent à chaque réunion de coordination et le dialogue avec les services de la Ville et de la Police est donc constant.

Lors de chaque nouvelle phase, l'objectif est le même : réduire autant que possible les nuisances pour les habitants et les commerçants, tout en permettant l'avancement des travaux.

Dans le cadre de ces échanges, le transport public est systématiquement abordé.

En dialogue avec le TEC, les services de la Ville veillent donc prioritairement :

- à la sécurité des usagers,
- à ce que les sites propres soient maintenus dans la mesure du possible,
- à ce que les reports d'arrêts soient limités au maximum
- ainsi qu'au placement d'abribus temporaires partout où la configuration des lieux le permet.

Ainsi, il a été possible de positionner des abribus sur certaines portions des quais dans le quartier Saint Léonard ou sur le quai Roosevelt, par exemple.

Hélas, l'importance des perturbations engendrées par le chantier, les contraintes d'espace ainsi que la diversité des fonctions à préserver dans le cadre du chantier rendent parfois impossible l'implantation d'un abri.

Parmi les différentes contraintes, je pense par exemple au stationnement des riverains, que nous tâchons également de protéger, mais aussi aux cheminements piétons qui doivent être maintenus en tout temps ou au déroulement de la Batte sur les quais.